Vos questions / nos réponses

Interdit de jeux, mais...

Par admin Postée le 25/08/2013 15:42

```
Bonjour, <br/>
<br >
Je suis un joueur compulsif et j'ai arrété de jouer en 2006 .<br/>>br />
<br >
J'étais devenu une vraie loque mais avec de l'aide, j'ai pu arrété.<br/>
<br/>>
Je me suis fais interdire de jeux en 2008 (malgré, l'aide j'avais fait une rechute). <br/> <br/> />
<br >
Oui, mais voilà! il y à 2 ans, je me suis inscris sur le site de La Française Des Jeux et depuis j'ai
joué pas mal.<br/>
<br/>>
J'ai peur de retomber dans l'enfer du jeu comme en 2006.<br/>br />
Je tiens à préciser que seule La Française des Jeux à acceptée mon inscription, tous les autres
sites de jeux agrées ont refusés.<br/>
<br/>br />
J'aurais une petite question, La Française des jeux à t-elle une dérogation auprés de l'Etat pour
accepter les interdits de jeux..<br/>>
<br >
Merci de m'avoir lu.<br/>
<br/>
Amialement<br/>
<br/>>
<br/>br />
<br/>br />
```

Mise en ligne le 27/08/2013

Bonjour,

La Française des Jeux, tout comme les autres sites de jeux d'argent en ligne, doit refuser l'inscription d'une personne interdite de jeu en France. Il est donc surprenant que vous ayez pu ouvrir un compte sur leur site.

Nous comprenons que le fait de jouer à nouve	eau, vous fasse	craindre une	éventuelle rechute.	Nous vous
invitons donc à réfléchir à la solution la plus '	'prudente" étan	nt donné vos a	antécédents de jeu e	xcessif.

Afin de faire le point sur votre situation, et d'envisager les possibilités qui s'offrent à vous, n'hésitez pas à nous appeler au 09 74 75 13 13 (Joueurs Info Service, appel anonyme et non surtaxé depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.			